



Memorandum

A l'attention de Tous les Novartis Collaborateurs

Date 19 janvier 2010

Objet **Novartis aide les victimes du séisme en Haïti – votre don compte double !**

Chère collaboratrice,
Cher collaborateur,

Nous avons été très touchés, ces derniers jours, par la catastrophe qui s'est produite en Haïti, provoquant des souffrances terribles pour des milliers de personnes. Même si la situation reste confuse à Port-au-Prince, il y a tout lieu de craindre que des dizaines de milliers de personnes aient trouvé la mort à la suite de ce terrible tremblement de terre.

Ici en Suisse, depuis quelques jours, de nombreux collaborateurs se sont adressés à nous pour exprimer leur compassion et savoir comment faire pour aider efficacement les victimes du séisme.

Par la lettre de Daniel Vasella, notre Président et Administrateur délégué du Conseil d'administration, vous avez appris que Novartis allait offrir des médicaments à diverses organisations d'entraide en guise d'aide d'urgence. Par ailleurs, localement, les différentes succursales de Novartis organisent leur propre collecte de dons en faveur des victimes du séisme en Haïti. En Suisse, à cet effet, un compte en faveur des victimes haïtiennes a été ouvert auprès de BASAID (www.basaid.ch), l'organisation d'entraide des collaborateurs de Novartis.

Les dons que vous ferez à cette association comptent double ! En effet, pour chaque franc versé par ses collaborateurs sur le compte postal de BASAID d'ici au 28 février 2010, Novartis versera un franc supplémentaire, doublant ainsi le montant total à disposition des victimes du séisme en Haïti.

Les collaborateurs qui veulent venir en aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti peuvent le faire en effectuant un versement sur le compte postal suivant:

CCP BASAID 40-547916-7

(IBAN CH48 0900 0000 4054 7916 7; BIC POFICHBEXXX)

**BASAID : Association pour une aide de base, Schwarzwaldallee 215, 4015 Bâle-Ville
Mention « Victimes du séisme en Haïti »**

Vos dons seront entièrement consacrés à des projets de reconstruction en Haïti. Une commission composée de représentants de Novartis, de BASAID et de la Fondation Novartis pour un développement durable évaluera les projets et décidera de l'allocation des moyens

financiers disponibles. De cette manière, nous pouvons garantir que notre soutien sera efficace à long terme pour les personnes touchées par cette catastrophe, au-delà de l'aide apportée en urgence.

Nous vous tiendrons informés de l'utilisation faite par vos dons à travers les canaux de communication interne à Novartis et sur le site Internet de BASAID.

Avec mes meilleures salutations.

Armin Zust
Directeur Novartis Suisse

PS : Comme, en Suisse, vos dons sont déductibles fiscalement, pensez à conserver votre documentation pour votre prochaine déclaration d'impôts. Pour d'autres réponses à vos questions, merci de consulter le Q&A annexé.